



Ventes de garage 2021 permises

La Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (Montérégie et Estrie) nous a transmis les informations suivantes quant aux ventes de garage.

Considérant qu'à partir du 28 mai, **les rassemblements de 8 personnes** provenant de résidences différentes (incluant les résidents qui reçoivent) sont **autorisés sur les terrains privés**, il devient effectivement **possible de faire des ventes de garage en respectant les consignes sanitaires**.

Directives en date du 28 mai 2021 :

- **Port du masque obligatoire** en tout temps
- **Distanciation de 2 mètres** en tout temps
- **Rassemblement de 8 personnes permis** (Il est donc important de considérer à la fois le nombre de résidents au domicile et le nombre de visiteurs dans le calcul du nombre total de personnes.)

Recommandations :

- Mettre à la disposition des gens une solution hydroalcoolique (gel antiseptique)
- Vente d'articles usagés sur le Web demeure la méthode à privilégier (avec prise de possession par la suite, en respectant la distanciation physique de 2 mètres entre les personnes n'habitant pas à la même adresse et le port du masque).